

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3950**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Haute Roche 2 - Mandat de travaux - Aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 2 : maçonnerie-serrurerie - Autorisation de signer 2 avenants n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3950**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Haute Roche 2 - Mandat de travaux - Aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 2 : maçonnerie-serrurerie - Autorisation de signer 2 avenants n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération de requalification des espaces publics et extérieurs répond à l'objectif de recomposition urbaine du secteur Haute Roche 2 à Pierre Bénite et de la reconquête de son attractivité. Cet objectif est inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Pierre Bénite 2007-2009, reconduit pour la période 2010-2011.

Par délibération n° 2006-3721 du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté a approuvé la réalisation d'un projet de restructuration urbaine du quartier de Haute Roche 2, par voie de mandat de maîtrise d'ouvrage, confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Par décision n° B-2011-2689 du 10 octobre 2011, le Bureau a autorisé la signature par le Directeur de la SERL de marchés publics pour l'aménagement des espaces publics et extérieurs du quartier Haute Roche 2 à Pierre Bénite. Le lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) a été notifié par la SERL, le 14 novembre 2011, au groupement d'entreprises Eurovia/Beylat/LMTP, pour un montant de 956 492,15 € HT, soit 1 143 964,61 € TTC. Le lot n° 2 : maçonnerie-serrurerie a été notifié par la SERL, le 14 novembre 2011, au groupement d'entreprises Gantelet Galaberthier/De Filippis, pour un montant de 626 211,15 € HT, soit 748 948,54 € TTC.

Dans le cadre du lot n° 1, il est nécessaire de recourir à l'avenant en raison de conditions plus défavorables que celles exposées dans le rapport géotechnique. En effet, la roche s'est révélée affleurante par endroits et nécessite l'emploi de brise-roches et l'évacuation des matériaux en décharge.

A contrario, la très bonne portance des sols permet des économies sur la couche de forme.

Dans le cadre du lot n° 2, il est nécessaire de recourir à l'avenant en raison de la reprise de l'affaissement des dalles de caniveau de chauffage existantes, ainsi que la mise en place d'un garde corps pour protéger du risque de chute sur les murs 5 et 6.

Par contre, la réduction de la hauteur des murs de soutènement en fonction des talus existants a permis des moins-values.

L'avenant n° 1 relatif au marché de travaux lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), d'un montant de 37 736,40 € HT, soit 45 132,73 € TTC porterait le montant total du marché à 994 288,55 € HT, soit 1 189 169,10 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,95 % du montant initial du marché.

L'avenant n° 1 relatif au marché de travaux lot n° 2 : maçonnerie-serrurerie, d'un montant de 22 085,79 € HT, soit 26 414,60 € TTC porterait le montant total du marché à 648 296,94 € HT, soit 775 363,14 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,53 % du montant initial du marché ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 1 conclu entre la SERL et le groupement d'entreprises Eurovia/Beylat/LMTP pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), d'un montant de 37 736,40 € HT, soit 45 132,73 € TTC. Ainsi, le montant total du marché est porté à 994 288,55 € HT, soit 1 189 097,34 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 2 conclu entre la SERL et le groupement d'entreprises Gantelet Galaberthier/De Filippis pour les travaux de maçonnerie et serrurerie, d'un montant de 22 085,79 € HT, soit 26 414,60 € TTC. Ainsi, le montant total du marché est porté à 648 296,94 € HT, soit 775 363,14 € TTC,

dans le cadre de l'aménagement des espaces publics et extérieurs du quartier Haute Roche 2 à Pierre Bénite.

2° - Autorise monsieur le Directeur de la SERL à signer lesdits avenants.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O1389, le 29 novembre 2010 pour un montant de 5 035 102 € en dépenses et de 1 939 685 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2135 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.